

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-GARONNE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 47 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après deux années de hausse des dépôts de dossiers de surendettement, au cours de l'année 2015, ceux-ci ont diminué de 2,7% (le recul du volume de dépôt au plan régional (M-P) est de 3.1% et au plan national de 5,9%).

La part des redépôts est resté relativement stable (39,5% contre 38,2 en 2014).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers examinés par la commission augmente de 4.3%. Ceux déclarés recevables progressent de 6,5%, alors que le nombre de dossiers déclarés irrecevables diminue sensiblement (-14,4%). La part des décisions d'orientation vers la procédure de rétablissement personnel sur l'ensemble des décisions représente pour notre département 39,3% (35,5% en 2014) ; au plan régional (M-P) 39,9% (36,4% en 2014) et en France 37,6% (34,9% en 2014).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La part des plans conventionnels conclus a continué de baisser avec 13% des dossiers traités contre 18,2% en 2014 en Haute Garonne. La tendance est identique au plan régional (M-P) avec 13,9% (18,6% en 2014) et au plan national avec 11,4% (15,9% en 2014), du fait des effets en année pleine de la loi bancaire.

En revanche la proportion des mesures imposées ou recommandées immédiates et celle des mesures d'effacement des dettes a poursuivi sa hausse.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le secrétariat veille à mettre en œuvre dès le 1^{er} dépôt des solutions pérennes. Le taux se monte à 79,5% en 2015 en Haute Garonne, 76,9% en Midi-Pyrénées et 76,8% en France. Le nombre de décisions de suspension d'exigibilité (gel des remboursements pendant 24 mois) a reculé de 2,9% par rapport à 2014 (597 contre 580 en 2014).

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	rapport annuel d'activité, enquête typologique, qualité des dossiers transmis et mise en place de la dématérialisation des échanges courriers
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12 réunions	Participation du secrétariat de la commission aux 12 réunions préparatoires de la CCAPEX. Échanges sur les dossiers des ménages qui ont déposé un dossier de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 20	Présentation de la procédure et de l'impact de la loi bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 0	Bilan annuel des échanges effectués en 2014.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 4</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 95	Impact de la loi bancaire sur la procédure, accompagnement des débiteurs
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions 8 participants	Impact de la loi bancaire sur la procédure
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 réunions 90 participants	Impact de la loi bancaire sur la procédure accompagnement des débiteurs

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation est de les informer de l'impact de la loi bancaire sur le traitement des dossiers, de l'activité de la commission en 2014, des résultats de l'enquête typologique, de la mise en place de la dématérialisation des envois de courriers et d'échanger avec les juges sur leurs attentes sur la qualité des dossiers qui leur sont transmis.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans les constats de non-accord, une part importante résulte de l'absence de réponse aux projets de plan par les créanciers. La volonté de limiter la durée de la négociation conduit à n'effectuer qu'une ou deux relances.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Nombre plus important de débiteurs qui ont refusé la mensualité de remboursement retenue par la commission. Cette situation se retrouve le plus souvent chez les déposants qui disposent de ressources plutôt élevées où qui ont des difficultés à gérer leur budget.

Trop de dossiers sont encore déposés sans les éléments indispensables pour leur instruction, malgré l'intervention d'un travailleur social. L'information sur les justificatifs à joindre au dossier doit se poursuivre au cours des séances d'information et de formation.


Les situations d'indivision avec présence d'un usufruitier membre de la famille, est un obstacle à l'homologation par le tribunal d'instance des mesures de recommandation d'effacement des dettes. Dans ces cas-là un premier plan est proposé avec, comme condition, la sortie de l'indivision sous un délai de 24 mois.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

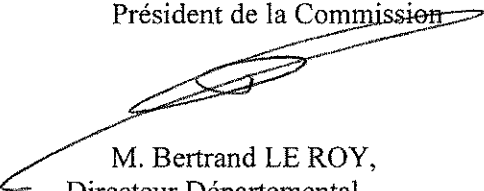
La présence d'un curateur dans un dossier de surendettement complexifie son traitement, car ceci entraîne un aller-retour avec le tribunal d'instance.

Date : le 19 février 2016

Secrétaire de la Commission


Nathalie BRUEL
Directeur Départemental
de la Banque de France

Président de la Commission


M. Bertrand LE ROY,
Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	3814	3921	-2,7%
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	263	-	-
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	39,54%	38,17%	-
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	6,94%	7,32%	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	3750	3596	4,3%
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	3525	3309	6,5%
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	262	-	-
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	55,60%	-	-
Dossiers irrecevables (A)	279	326	-14,4%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	3563	3354	6,2%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	1400	1191	17,5%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	2163	2163	0,0%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	1394	1098	27,0%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1384	1078	28,4%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	10	20	-50,0%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	2045	2147	-4,8%
- Plans conventionnels conclus	533	715	-25,5%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)	408	360	-
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	54	51	-
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	1512	1432	5,6%
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	999	825	21,1%
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	580	597	-2,85%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	346	329	5,2%
Autres sorties (E)	40	37	8,1%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	4104	3937	4,2%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	0	11	-100,0%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1639	1288	27,3%

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région MIP	Données agrégées LR / MIP	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,94%	10,89%	10,56%	11,49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	34,06%	34,45%	34,93%	31,60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,99%	13,90%	12,53%	11,38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12,50%	11,97%	12,04%	12,53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24,34%	24,84%	26,10%	28,71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,17%	3,95%	-	4,29%
Taux de solutions pérennes	79,50%	76,95%	75,93%	76,85%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	101 945,58	3103	14989	73,26%	32 853,88	88,13%	4,83
Dont Dettes financières immobilières	41 412,82	347	738	29,76%	119 345,31	9,86%	2,13
Dont Dettes financières consommation	57 758,79	2904	11935	41,51%	19 889,39	82,48%	4,11
Dont Autres dettes financières	2 773,96	1776	2316	1,99%	1 561,91	50,44%	1,30
Dettes de charges courantes	16 752,41	2906	11366	12,04%	5 764,77	82,53%	3,98
Autres dettes	20 452,99	2161	5264	14,70%	9 464,60	61,37%	2,44
Endettement global	139 150,98	3521	31819	100,00%	39 520,30	100,00%	9,04

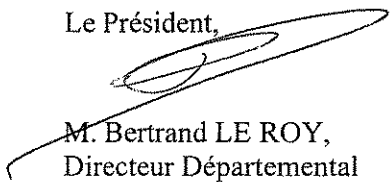
Année 2015 – Données de la région Midi-Pyrénées

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	270 395,68	7315	34814	77,08%	36 964,55	89,10%	4,76
Dont Dettes financières immobilières	128 648,34	1235	2661	36,67%	104 168,70	15,04%	2,15
Dont Dettes financières consommation	135 383,41	6671	26449	38,59%	20 294,32	81,25%	3,96
Dont Autres dettes financières	6 363,93	4404	5704	1,81%	1 445,03	53,64%	1,30
Dettes de charges courantes	36 521,72	6760	28528	10,41%	5 402,62	82,34%	4,22
Autres dettes	43 888,60	4938	11771	12,51%	8 887,93	60,15%	2,38
Endettement global	350 806,01	8210	75113	100,00%	42 729,11	100,00%	9,15

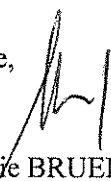
Année 2015 – Données agrégées de la région
Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	555 786,47	14483	70479	77,76%	38 375,09	90,76%	4,87
Dont Dettes financières immobilières	263 830,81	2395	4748	36,91%	110 159,00	15,01%	1,98
Dont Dettes financières consommation	278 422,47	13252	53997	38,96%	21 009,84	83,04%	4,07
Dont Autres dettes financières	13 533,19	9045	11734	1,89%	1 496,21	56,68%	1,30
Dettes de charges courantes	67 279,72	12762	50213	9,41%	5 271,88	79,97%	3,93
Autres dettes	91 644,66	9357	21858	12,82%	9 794,24	58,64%	2,34
Endettement global	714 710,85	15958	142550	100,00%	44 786,99	100,00%	8,93

Le Président,


M. Bertrand LE ROY,
Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

Le Secrétaire,


Mme Nathalie BRUEL
Directeur Départemental de la
Banque de France